

Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul

Board of Governors of Saint Paul University

Mercredi 25 septembre 2024

Wednesday, September 25, 2024

**PARTIE 2 – SÉANCE À HUIS CLOS
PARTIE 3 – CONVERSATION PRIVÉE**

10. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION À HUIS CLOS ET CONVERSATION PRIVÉE

La présidente demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Sur motion dûment présentée par S. Gallagher et appuyée par M. Chatel, il est résolu

QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts.

12. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

La présidente indique que l'article 12.1 figure à l'ordre du jour de consentement. Elle mentionne que, si un membre souhaite discuter d'un sujet, l'article en question sera retiré et qu'il fera l'objet d'une discussion immédiatement après le dernier article.

12.1 Approbation du procès-verbal de la rencontre à huis clos du 19 juin 2024.

Sur motion dûment présentée par M. Chatel et appuyée par S. Boutiyeb, il est résolu

QUE le procès-verbal soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. PRÉSENTATION

Sans objet

14. AUX FINS DE DISCUSSION ET D'APPROBATION

14.1 Nomination d'une doyenne ou d'un doyen – Faculté des sciences humaines et de philosophie

Le recteur présente le candidat qui a été recommandé au poste de doyen. Il présente la candidature de Jamel Stambouli.

À souligner que toutes les étapes du règlement RHR-202 ont été suivies à la lettre.

Sur motion dûment présentée par S. Boutiyeb et appuyée par A. Jastrzebski, il est résolu

QUE la nomination du professeur Jamel Stambouli comme doyen des Facultés des sciences humaines et de philosophie soit approuvée par le Bureau des gouverneurs avec une entrée en fonction à une date qui reste à déterminer, pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORTS

15.1 Présidente – sans objet

15.2 Recteur – sans objet

16. CONVERSATION PRIVÉE (MEMBRES EXTERNES)

Le vice-président du Bureau des gouverneurs, M. Tassé demande une rencontre conversation privée des membres externes et sans la présence de la présidente.

Sur motion dûment présentée par M. Chatel appuyée par S. Boutiyeb, il est résolu de continuer la réunion en conversation privée – membres externes sans la participation de la présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

17.1 Sur motion dûment présentée par S. Letovski et appuyée par M. Tassé, il est résolu que la séance conversation privée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Sur motion dûment présentée par M. Chatel et appuyée par S. Letovski, il est résolu que la séance à huis clos soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 Sur motion dûment présentée par A. Jastrzebski et appuyée par S. Gallagher, il est résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente

La vice-rectrice à la gouvernance et
secrétaire générale

Marie-Michèle Laferrière

Carole Breton